

MELLONE INVESTISSEMENT

Société par actions simplifiée au capital de 4 486 450 €

Siège social : Lieudit La Mellone – 13390 AURIOL

495 200 719 R.C.S. Marseille

3791

+

9 MARS 2010

PROCES – VERBAL DES DECISIONS  
DU PRÉSIDENT EN DATE DU 15 FEVRIER 2010

L'an deux mil dix et le quinze février,

- Monsieur Georges NASCIMENTO, agissant en qualité de Président de la Société « MELLONE INVESTISSEMENT »,

A PRIS les décisions extraordinaires suivantes ayant pour objet :

- Le transfert du siège social.
- La modification corrélative de l'article 4 des statuts.
- Et les pouvoirs à donner pour l'accomplissement des formalités.

PREMIÈRE DÉCISION

Le Président décide de transférer, à compter de ce jour, le siège social de la société du Lieu dit La Mellone – 13390 AURIOL à ZA Saint Estève – 13360 ROQUEVAIRE.

DEUXIÈME DÉCISION

Le Président décide en conséquence de modifier l'article 4 des statuts de la façon suivante :

« Article 4 – Siège social

*Le siège social est fixé :*

*ZA Saint Estève - 13360 ROQUEVAIRE ».*

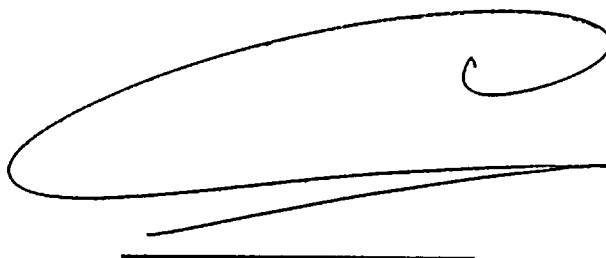
La suite de l'article demeure inchangée.

DERNIÈRE DÉCISION

Le Président confère tous pouvoirs au porteur de l'original, d'un extrait ou d'une copie du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité, de dépôt, et autres qu'il appartiendra.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président de la Société.

Le Président de la Société,

A large, stylized handwritten signature in black ink, consisting of a large loop on the left and a smaller loop on the right, with a horizontal line extending from the bottom of the loops.

Georges NASCIMENTO.